

## Allocution de Willy Brandt (3 septembre 1971)

**Légende:** Le 3 septembre 1971, le chancelier allemand Willy Brandt prononce une allocution radiotélévisée dans laquelle il explique à ses concitoyens la portée de l'Accord quadripartite sur Berlin qui garantit notamment les communications civiles entre Berlin-Ouest et la République fédérale d'Allemagne (RFA).

**Source:** Le règlement de Berlin, L'accord quadripartite sur Berlin et les arrangements complémentaires. Bonn: Office de presse et d'information du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, 1972. 194 p. p. 33-35.

**Copyright:** (c) Office de presse et d'information du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/allocution\\_de\\_willy\\_brandt\\_3\\_septembre\\_1971-fr-b65abf59-bf61-4d5e-a63f-495a9af2fd91.html](http://www.cvce.eu/obj/allocution_de_willy_brandt_3_septembre_1971-fr-b65abf59-bf61-4d5e-a63f-495a9af2fd91.html)

**Date de dernière mise à jour:** 02/07/2015

## Allocution radiotélévisée du chancelier fédéral Willy Brandt (3 septembre 1971)

**A l'occasion de la signature de l'accord quadripartite, le chancelier fédéral, M. Willy Brandt, a tenu le 3 septembre 1971 l'allocution suivante, retransmise par toutes les stations de radio et de TV de la République fédérale:**

Mes chers compatriotes,

Beaucoup d'entre vous s'interrogeront sur la signification véritable de l'accord qui vient d'être signé aujourd'hui à Berlin.

Eh bien, à mon avis, cette signification véritable, c'est qu'à l'avenir il ne devra plus se produire de crises au sujet de Berlin. Ce serait beaucoup, après toutes les années d'insécurité.

Je crois aussi que les puissances en présence ont manifesté leur intérêt à réduire les tensions. S'il en est ainsi, il devrait être possible de parvenir aussi dans d'autres domaines à des résultats dont bénéficieront la coopération et la paix.

Toutefois, l'accord de Berlin ne pourra entrer en vigueur que lorsque les arrangements complémentaires avec la R.D.A. seront acquis. Mais les aiguillages sont mis. Et les quatre ambassadeurs ont obtenu un résultat qui est bon dans son ensemble.

Bien sûr, je pourrais imaginer quelque chose d'encore mieux. Mais nous nous rappelons tous les années qui ont précédé. Et les difficultés que les Berlinois ont dû prendre sur eux, pour nous aussi.

Comment les choses vont-elles se présenter à l'avenir?

Tout d'abord, le statut de Berlin reste inchangé. La responsabilité suprême des puissances occidentales pour Berlin-Ouest reste donc acquise.

D'autre part, la solidarité de Berlin-Ouest et de notre République fédérale ne sera plus contestée.

A cela s'ajoute une réglementation écartant toute entrave sur les voies d'accès.

Berlin-Ouest reste représentée à l'extérieur par le gouvernement fédéral et, à l'avenir, le sera également à l'Est.

Les Berlinois de l'Ouest pourront se rendre dans la R.D.A. et la partie Est de la ville.

Et n'oublions pas: ils pourront vivre et travailler en sécurité.

C'est déjà beaucoup. Pourtant: Qui ne souhaiterait voir obtenir encore davantage! Que les Allemands puissent se déplacer librement. Qu'il n'existe plus de frontières où des coups de fusil sont tirés.

Pourtant, personne n'aura pu sérieusement espérer que, dans cette phase de l'Histoire, le Mur de Berlin disparaîtrait. Il s'agissait d'une tâche plus limitée bien que très importante.

Nos compatriotes comprendront cette réalité. Ils sauront aussi rendre hommage à la contribution que le président Pompidou, le président Nixon et le premier ministre Heath ont apportée à ce règlement.

Il faut partir de la réalité telle qu'elle est, afin d'adoucir et, nous l'espérons de surmonter par un travail laborieux les conséquences de la division de l'Europe et de notre patrie. Je suis convaincu que l'accord de Berlin représente un pas important dans cette voie.

Mais ce n'est pas seulement l'affaire du gouvernement et des partis qui le soutiennent. Cela nous concerne

tous. En dépit du jeu des opinions qui se heurtent, c'est un point qu'il ne faut pas négliger. Le gouvernement lui-même continuera à en tenir compte dans ses conversations avec l'opposition.

L'accord de Berlin ne peut être considéré hors du cadre de nos rapports avec l'Union soviétique et les Etats d'Europe orientale. Connaissant l'interférence des problèmes, je me dois de souligner clairement ce point.

L'amitié avec l'Ouest et la recherche d'une entente avec l'Est se complètent mutuellement. Nous ne saurions dissocier l'une de l'autre si nous voulons parvenir, précisément dans le propre intérêt allemand, à de nouveaux succès pour la cause de la paix en Europe.